

## Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité Social et Economique du 28 mai 2024

NOM	PRESENT(E)	EXCUSE (E)
Laurent CHAPUS (Président)	X	
Laurene MUNIER (RRH - Invitée)	X	
Xavier FAUTRE (Responsable exploitation - Invité)	X	
Sarah PROST (Chargée de missions RH)		X
Annick LEY (Titulaire)	X	
Thierry PERRON (Titulaire)	X	
Isabelle GASC (Titulaire)		X
Stéphane FUSARO (Titulaire)	X	
Olivier STEINER (Titulaire)	X	
Christelle BAUDOUIN (Titulaire)	X	
Christian KERVADEC (Titulaire)		X
HINDERHOLTZ Gwendoline (Suppléant)	X	
BEY Annabelle (Suppléant)		X
BOURGEOIS Clément (Suppléant)		X
YVOIS Robin (Suppléant)		X
ENRIETTO Hervé (Suppléant)	X	
BATISTA Cristina (Suppléant)		X

Début de séance : 9h30

Les membres du CSE approuvent le procès-verbal du 30.04.2024 à l'unanimité.

### Informations direction :

#### 1. Point activité Commerciale

- Appels d'offre :

Nous avons remporté 3 lots pour la mairie de Dijon.

- Tourisme/Occasionnel :

Cumul à fin 3	Réel	B24	Réel vs.B24	En %
Hors réemploi SNCF	384 690 €	374 966 €	9 724 €	3%
Réemploi SNCF	46 320 €	23 184 €	23 136 €	100%
<b>Global</b>	<b>431 010 €</b>	<b>398 150 €</b>	<b>32 860 €</b>	<b>8%</b>

Cumul à fin 4	Réel	B24	Réel vs.B24	En %
Hors réemploi SNCF	562 003 €	577 808 €	- 15 805 €	-3%
Réemploi SNCF	46 320 €	30 912 €	15 408 €	50%
<b>Global</b>	<b>608 322 €</b>	<b>608 720 €</b>	<b>- 398 €</b>	<b>0%</b>

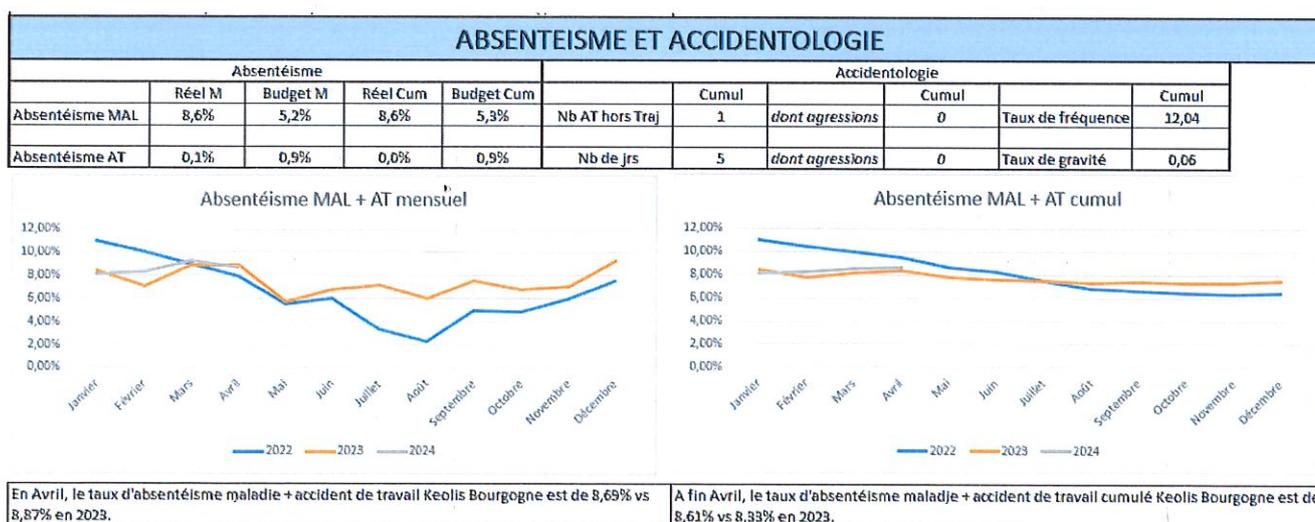
## 2. Point sur les effectifs

- **Départs CDI en Mars/Avril 2024 :**
  - VARRAUT Michel, 31/03/2024, Retraite
- **Arrivées CDI en Avril 2024 :**
  - FRACHOT Karine, 08/04/2024
- **CDD en cours :**

Nom	Prénom	Type Contrat	Emploi occupé
NKOMBO MILEBE	Reussite Bebero	CDD Contrat Apprentissage	ALTERNANT HSE
KLEINE	Yann	CDD Contrat Apprentissage	APPRENTI CARROSSIER-PEINTRE
MICHELIN	Franck	CDD Remplacement	Conducteur 115V
VALLE	Xavier	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
FARKOUS	Abdellah	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
BASSARD	Francis	CDD Remplacement	Conducteur 115V
BERNARD	Christophe	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR
LABHOIJ	Khalil	CDD Remplacement	CONDUCTEUR RECEVEUR

- **Recrutements en cours :**
  - Responsable d'Exploitation
  - Conducteurs Receveurs
  - Mécanicien
  - Alternant Contrôleur de Gestion

### Absentéisme :



A fin avril 2024 l'absentéisme est relativement le même que l'an passé en 2023, mais reste important en comparaison au secteur d'activité.

Une analyse est faite au cas par cas et un certain nombre d'actions sont menées.

**Questions des membres du CSE :**

Points en attente :

**3. Avez-vous des nouvelles sur les conditions salariales des conducteurs lors des JO ?**

Les conducteurs sont détachés donc la rémunération salariale est assurée par Keolis Bourgogne qui refacturera la prestation des conducteurs à l'organisme JO.

Les conducteurs auront leurs salaires de base avec leur ancienneté, l'indemnité amplitude comprise, ainsi que les primes internes équivalentes à un service régulier.

Il n'y aura pas d'avenant au contrat de travail, uniquement un complément d'information qui sera demandé par mail à chacun des conducteurs par l'organisation des JO.

Le planning de chacun d'entre eux n'est pas encore défini à ce jour.

Maintenance :

**4. Peut-on prévoir d'installer les ventilateurs récupérés dans les cars 432 et 433 (les plus récents) ?**

La Direction précise que les ventilateurs ont bien été récupérés et seront installés dans l'idéal dans les 540 et 541 (en fonction de leur utilisation à l'avenir) ; sinon dans les véhicules les plus récents.

**5. Lors d'une dernière réunion, il était convenu de prévoir l'installation de caméra de recul dans les cars 462 et 463. Serait-il possible de prévoir l'installation avant qu'il ne soit trop tard ? Où est en la démarche sachant que les chefs d'atelier n'ont pas encore d'infos ?**

La Direction informe que l'information a bien été transmise mais un rappel sera fait auprès des équipes pour voir la faisabilité de l'installation.

Exploitation :

**6. Est-ce que les modifications de parcours sur Arc sur Tille durant l'été sont toujours d'actualité cette année ?**

La Direction indique qu'il y aura le même dispositif que les années précédentes (déviation de la ligne et mise en place de la navette chauffeur avec accompagnant).

L'exploitation va vérifier le jour exact de la mise en place de la déviation (premier week-end des vacances d'été : le samedi ou le lundi).

**7. Quelles sont les conditions d'évolution de coefficient ?**

La Direction confirme et liste les différents critères d'évolutions de coefficients.

140 à 145 (entre autres : 2 ans de conduite d'un car + 50% de son TTE sur le service tourisme + 40 découchés par an...)

145 à 150 (entre autres : notion d'une langue étrangère + 60 découchés par an ...)

150 à 155 (entre autres : 8 ans de conduite dont 4 en coefficient 150V + plus de 60 découchés par an + maîtriser une langue étrangère...)

Il est convenu que la Direction liste les conducteurs rentrants dans les critères d'évolutions et, éventuellement en cas de lacune, procéder à des formations de qualifications afin de remplir tous les critères. Un point précis sera fait lors de la prochaine réunion Tourisme.

Administratif :

**8. Comment se positionne Keolis sur la loi 2024-364 du 22 avril 2024 sur les CP en arrêt maladie ?**

La Direction informe que les DRH et RH des différents Keolis faisant suite à différentes réunions sont en train de mettre en place une présentation avec les critères, conditions et un descriptif de la loi afin d'être compréhensible pour tout à chacun. Cette présentation devra être prête pour le mois prochain.

Questions diverses :

9. Les membres du CSE portent l'attention sur le fonctionnement des valideurs carte bleue dans les véhicules Mobigo. Il est arrivé qu'une validation multiple ait eu lieu. (Voir note de service du service marketing sur le fonctionnement de l'open payment).
10. La Direction précise que lorsqu'un salarié quitte l'entreprise, il a plusieurs choix concernant l'argent qu'il avait placé sur la plateforme Natixis : il peut laisser la somme placée mais les frais de gestion seront à sa charge, ou récupérer l'argent placé (si la somme est placée depuis plus de 5 ans, le déblocage est non imposable).
11. Les membres du CSE informent la Direction que plusieurs conducteurs ont vu leur mise à disposition modifiée que le matin même et non la veille au soir à 19h comme convenu lors de précédent accord. La Direction déplore cette mécompréhension mais rappelle que la « Dispo » n'est pas un jour de repos, c'est un jour susceptible d'être travaillé. Elle nous précise également :
  - Pour ce cas précis le jour de dispo n'est pas transformé en un jour de repos mais rémunéré à hauteur de 5h50.
  - La « Dispo » lors d'une demande de la SNCF peut jusqu'à la dernière minute être modifiée en journée travaillée.
  - La « Dispo » lors de navette TAD est transformée le soir voire même le matin, mais un appel téléphonique auprès du conducteur a eu lieu préalablement. Le conducteur connaît son heure de début de service, son amplitude mais le contenu et la fin exacte ne sont connus que lors de sa prise de service avec sa feuille de route (feuille de réservation).
12. Les membres du CSE demandent à la Direction s'il serait possible d'avoir une plus grande visibilité du planning « MyService » ; sur 2 semaines, afin de prévoir et programmer des rendez-vous. La Direction n'est pas contre, elle a déjà regardé la faisabilité de la chose ; mais précise :
  - que lors de la prise de rendez-vous « impérieux » le conducteur doit en informer le planning afin qu'il soit en « indisponibilité »
  - que la visualisation sur 2 semaines ne pourra être qu'à titre informatif
13. Les membres du CSE informent la Direction qu'une infiltration d'eau survenue la semaine passée en salle de pause a détérioré le sol. La Direction en prend note et va rechercher les éventuelles causes et solutions.
14. La Direction précise que lors du marquage au sol prévu en juillet, il sera apposé devant le portillon un passage piéton. L'ouverture du portillon sera lui possible avec le badge d'accès KB.
15. L'exploitation informe que lors de l'attribution de billet collectif à destination des aéroports, une plaquette explicative « d'accès aéroport » sera fournie avec. Elle sera conçue en collaboration avec le service commerciale et les conducteurs GT.
16. Les membres du CSE ouvrent la discussion sur les travaux de la place du 30 octobre, et demandent à ce qu'une prime « travaux » soit donnée à tous les conducteurs impactés par ces désagréments. La Direction va étudier le sujet.

**Point HSCT :**

Rappel du mail sécurité : securite@keolis.com

1. Point accidentologie du travail

### Point sur les accidents du travail au 27/05/2024

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>AVEC ARRÊT</b>	1	0	0	0								
<b>SANS ARRÊT</b>	0	0	0	0								

Période accidentogène

**Comparatif AT (cumul janv-avril)**

- 2023 : + 1

**3 mois sans accident**

2. Point sur la sinistralité :

### Point sinistralité au 28/05/2024

	Année en cours Au 28/05/2024	Année N-1 Même période	2022 Même période
Accidents Non Responsables	11	8	3
Accidents Responsables à 50 %	3	1	3
Accidents Responsables à 100 %	33	42	41
<b>TOTAL ACCIDENTS</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>47</b>
Taux d'accident pour 100 000 km	3	2,9	2,8
Coût global (non définitif)	28 475	38 775	53 977
Coût des accidents par kilomètre	0,024	0,026	0,06

**Pas de datas financière sur avril 2024**

La sinistralité est légèrement inférieure à 2023 mais toujours supérieure à 2022.

Le coût des accidents par KM diminue légèrement.

Les principaux accidents sont dû à une mauvaise évaluation du gabarit

3. Actualité sécurité :

## Point actualité sécurité

---

### Mise en place du tri sélectif:

- Majoritairement respecté
- Attention beaucoup de gobelets jetés dans les poubelles : plastiques, canettes

### Ramassage des déchets:

- Bonne participation
- Beaucoup de déchet collecté
- **27/05/2024 : Des personnes déversent à nouveau leurs déchets sur le parking**

### Journée sécurité:

- Médecine du travail : 20 participants
- TVB : 30 participants
- Conférences agression (2 sessions) : 24 participants
- Conférence prise en charge d'un collaborateur agressé (1session) : 10 participants

Nombre total de conducteurs sensibilisés : 35

### Intervention du médecin du travail :

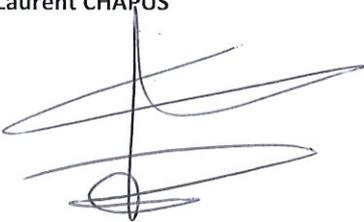
Un rappel sur la fréquence des visites :

- Visite classique : 5 ans
- Visite pour les suivis renforcés : 3 ans
- Visite risque chimique : 2 ans

Prochaine réunion : 25 juin 2024

Fin de séance : 11h30

Le président du CSE  
Laurent CHAPUS



Le secrétaire du CSE  
Annick LEY

